

Banque Royale du Canada

# Rapport sur les obligations vertes RBC



Avril 2024

## Introduction

La Banque Royale du Canada (RY sur TSX et NYSE) (« RBC », « nous », « notre » ou « nos ») est une institution financière mondiale définie par sa raison d'être, guidée par des principes et orientée vers l'excellence en matière de rendement. Notre succès est attribuable aux quelque 94 000 employés qui incarnent notre vision et nos valeurs et qui concrétisent notre stratégie afin que nous puissions contribuer à la réussite de nos clients et à la prospérité des collectivités. Selon la capitalisation boursière, nous sommes la plus importante banque du Canada et l'une des plus grandes banques du monde. Nous avons adopté un modèle d'affaires diversifié axé sur l'innovation et l'offre d'expériences exceptionnelles à nos plus de 17 millions de clients au Canada, aux États-Unis et dans 27 autres pays.\*

Nous croyons que la finance durable<sup>1</sup> présente une occasion de croissance pour notre entreprise et pour nos clients. Nous croyons également que les marchés financiers possèdent un énorme potentiel pour contribuer à la résolution de certains des plus grands enjeux sociaux et environnementaux auxquels nous sommes collectivement confrontés. C'est pourquoi RBC s'est engagée à injecter 500 milliards de dollars dans la finance durable d'ici 2025.

Cet engagement en matière de finance durable s'ajoute à notre soutien de longue date de la croissance du marché des obligations vertes. RBC Marchés des Capitaux est active sur le marché mondial des obligations durables, où elle effectue des opérations dans de nombreuses devises et sur le marché américain du financement municipal. Depuis 2014, RBC Marchés des Capitaux tient un colloque annuel sur les titres de créance durables (anciennement *colloque sur les obligations vertes*) et a publié plusieurs rapports sur le marché mondial des obligations vertes. De plus, RBC Marchés des Capitaux adhère aux Principes applicables aux obligations vertes de l'International Capital Market Association (ICMA) et est membre du Groupe consultatif sur le marché des obligations durables de la Bourse de Londres (*London Stock Exchange Sustainable Bond Market Advisory Group*).

En avril 2019, nous avons effectué une première émission d'obligations vertes à cinq ans d'un montant de 500 millions d'euros. Une deuxième émission de ces titres, cette fois de 750 millions de dollars américains, a eu lieu en juillet 2021. Nous maintenons également un programme de billets structurés verts, dans le cadre duquel 25 billets étaient en circulation en date du 31 octobre 2023.

Le présent Rapport sur les obligations vertes (le « Rapport ») fournit aux investisseurs des renseignements sur notre Portefeuille d'obligations vertes (le « Portefeuille »), l'affectation du produit à ce portefeuille et les incidences environnementales prévues. Il s'agit de notre cinquième rapport, lequel est publié annuellement afin de présenter tout changement apporté à notre Portefeuille. Nous recommandons de consulter le présent Rapport conjointement avec le [Cadre des obligations durables RBC](#) (le « Cadre »).

<sup>1</sup> La finance durable recoupe les activités financières qui tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

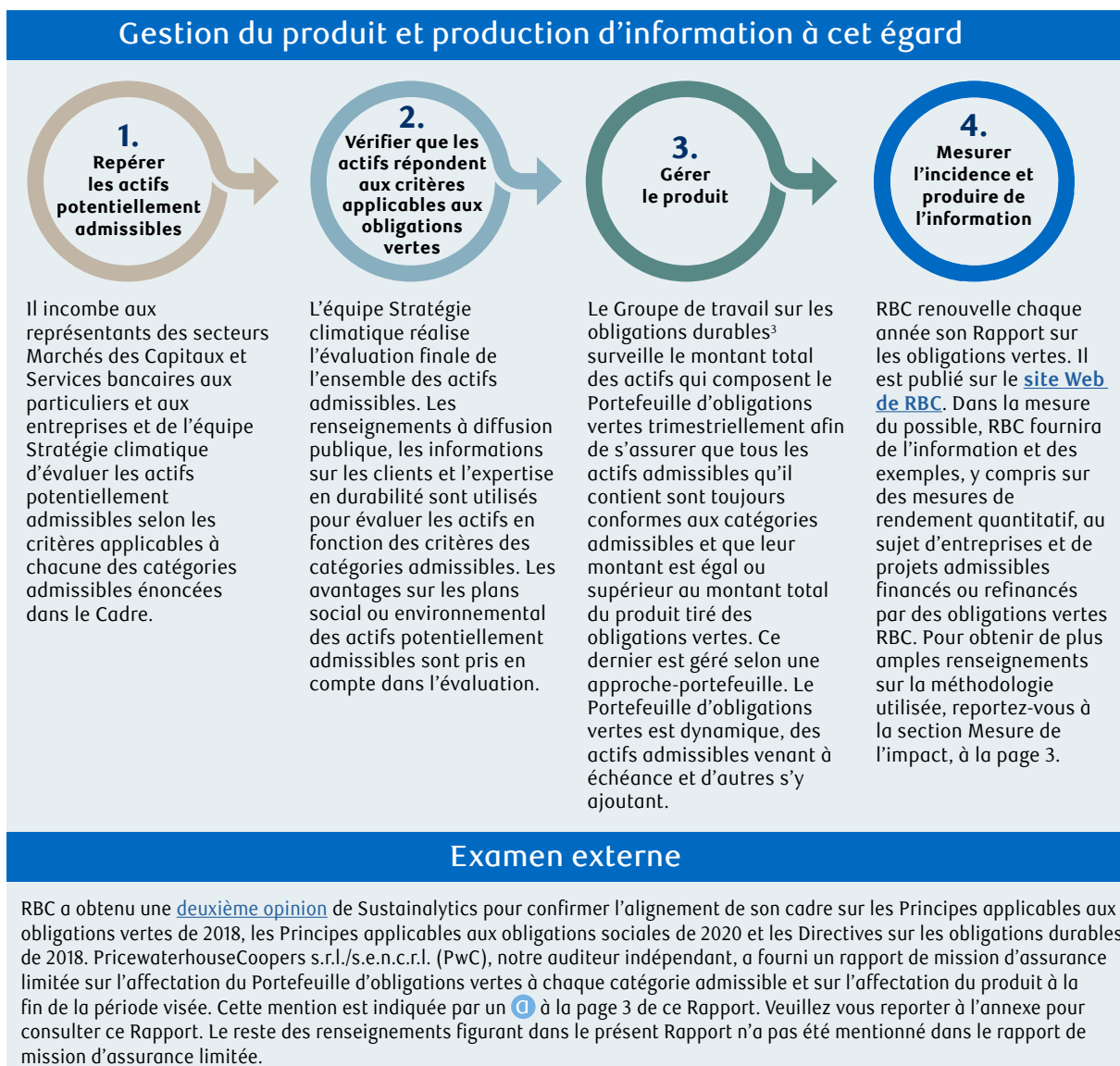
\* Renseignements en date du 28 février 2024..



# Cadre des obligations durables

Élaboré conformément aux Principes applicables aux obligations vertes de l'International Capital Market Association de 2018, les Principes applicables aux obligations sociales de 2020 et les Directives sur les obligations durables de 2018, le **Cadre** présente de façon transparente nos processus d'émission d'obligations vertes et de production d'information à ce sujet. Il a été publié en juin 2020 et remplace le **Cadre des obligations vertes RBC**, qui a été publié en mars 2019. Vous trouverez ci-dessous un survol des catégories admissibles pour l'utilisation du produit des obligations vertes, ainsi qu'une description sommaire des principaux processus du Cadre<sup>2</sup>.

Utilisation du produit		Alignement sur les objectifs de développement durable
Catégories d'obligations vertes admissibles		
	<b>Énergie renouvelable</b>	
	<b>Efficacité énergétique</b>	
	<b>Prévention et contrôle de la pollution</b>	
	<b>Utilisation durable des sols</b>	
	<b>Transport propre</b>	
	<b>Gestion durable des eaux et des eaux usées</b>	
	<b>Bâtiments durables</b>	
	<b>Adaptation et résilience aux changements climatiques</b>	



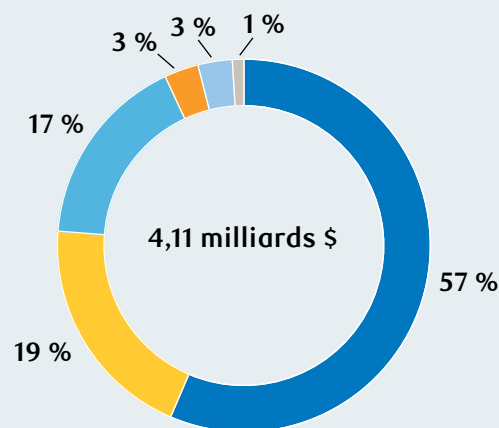
<sup>2</sup> Certains aspects du processus décrit dans le Cadre ont évolué au fil du temps. Par exemple, le rôle de l'équipe Stratégie climatique, tel qu'il est décrit dans le présent Rapport, était auparavant assumé par l'équipe Citoyenneté d'entreprise.

<sup>3</sup> Le Groupe de travail sur les obligations durables est composé de représentants des secteurs Trésorerie générale, Marchés des Capitaux et Services bancaires aux particuliers et aux entreprises (s'il y a lieu) ainsi que de l'équipe Stratégie climatique. Il fait appel, au besoin, au groupe Gestion des risques du Groupe.

# Portefeuille d'obligations vertes

Le produit total des obligations vertes RBC<sup>4</sup> a été affecté au Portefeuille, qui contient des actifs financés ou refinancés dans toutes les catégories admissibles. La répartition par catégorie admissible et les impacts estimatifs associés aux catégories admissibles les plus importantes de notre Portefeuille sont résumés ci-dessous. Toutes les données sont présentées au 31 octobre 2023 et exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

## Répartition de l'actif du Portefeuille d'obligations vertes



- Transport propre (2,34 milliards \$)
- Bâtiments durables (805 millions \$)
- Énergie renouvelable (714 millions \$)
- Utilisation durable des sols (118 millions \$)
- Efficacité énergétique (113 millions \$)
- Prévention et contrôle de la pollution (24 millions \$)

<sup>4</sup> Le produit des obligations vertes RBC correspond au montant émis, moins les commissions et les frais. Au 31 octobre 2023, la totalité du produit des obligations vertes RBC était affectée.

## Mesure de l'impact

Les impacts estimatifs sont une indication de l'impact environnemental positif associé aux projets ou aux actifs financés ou refinancés par le produit des obligations vertes RBC<sup>5</sup>. Ces valeurs approximatives ne sont pas comparables à celles publiées antérieurement en raison de la nature dynamique du Portefeuille d'obligations vertes et l'estimation pour une année donnée est limitée par les données disponibles pour chaque actif.

Catégorie admissible	Paramètre d'impact	Unité de mesure	Impact estimatif
Transport propre	Véhicules électriques	Nombre de véhicules électriques	19 000
Bâtiments durables	Superficie des locaux certifiés écologiques	pi <sup>2</sup>	1 800 000
	Économies d'énergie annuelles	eMWh	11 000
Énergie renouvelable	Capacité énergétique	MW	230
	Production annuelle d'énergie	MWh	460 000

### Méthode

- Les paramètres d'impact sont mesurés à l'aide des données disponibles auprès des clients et des sources accessibles au public. L'impact estimatif indiqué reflète à la fois la part des prêts de RBC pour chaque projet et la part du produit des obligations vertes RBC affectée à chaque actif. Pour ce qui est des actifs dont les données sont limitées ou inexistantes, les impacts sont exclus du calcul.
- Le paramètre d'impact du transport propre est mesuré en fonction du nombre total de véhicules électriques associés à des prêts en cours dans le Portefeuille et tient compte de la part du produit des obligations vertes RBC affectée à ces actifs. Ce paramètre ne comprend pas tous les actifs du transport propre, comme les projets de transport en commun.
- Les paramètres d'impact des bâtiments durables ont été calculés selon l'intensité de la consommation d'énergie de source médiane nationale établie par le gestionnaire de portefeuille d'Energy Star. Ces facteurs ont été appliqués à la superficie de chaque bâtiment pour calculer une consommation d'énergie de base. Les économies d'énergie attendues d'un bâtiment par rapport à la consommation d'énergie de référence ont été calculées à l'aide des bulletins de certification applicables. Les économies d'énergie sont calculées en équivalents-mégawattheures (eMWh) et tiennent compte de l'énergie produite à la fois par le gaz naturel et par l'électricité.
- Les paramètres d'impact de l'énergie renouvelable ont été calculés à l'aide des données sur la capacité énergétique (MW) et la production d'énergie annuelle (MWh) déclarées par les clients. Les actifs en construction et les emprunteurs ayant des portefeuilles de projets pour lesquels les données étaient limitées ont été exclus du calcul de l'énergie produite annuellement.
- Nous avons l'intention de continuer d'améliorer nos paramètres d'impact et la méthodologie utilisée à mesure que les pratiques du marché concernant les normes, les méthodologies, les mesures et les indicateurs évoluent et que de plus en plus de données de qualité sont accessibles.

<sup>5</sup> Nous recommandons aux lecteurs de ne pas accorder entièrement foi à ces paramètres d'impact, car un certain nombre de facteurs de risque peuvent conduire les résultats réels à différer considérablement des résultats initialement prévus ou anticipés par RBC. Les limites de la couverture des données et l'utilisation de données indirectes, entre autres facteurs, peuvent également induire des différences entre les impacts réels et les impacts estimatifs. Voir la section « Avis important concernant ce Rapport sur les obligations vertes et mise en garde concernant les déclarations prospectives ».

# Émissions d'obligations vertes

Au 31 octobre 2023, RBC avait un total de 1 871 430 910 dollars canadiens d'obligations vertes en circulation, dont deux obligations vertes de référence et 25 billets structurés verts.

## Obligations vertes de référence

Au 31 octobre 2023, RBC avait deux obligations vertes en circulation : la première obligation verte de référence à 5 ans de 500 millions d'euros émise en avril 2019, ainsi que l'obligation verte de référence à 5 ans de 750 millions de dollars américains émise en juillet 2021.

Date de règlement	Devise d'émission	Montant des émissions (en devise d'émission)	Montant des émissions (équivalent en CAD)	Date d'échéance	ISIN
2 mai 2019	EUR	500 000 000 €	733 878 000 \$	2 mai 2024	XS1989375412
14 juil. 2021	USD	750 000 000 \$	1 040 175 000 \$	14 juil. 2026	US78016EZT71
Montant total des émissions			1 774 053 000 \$		

## Billets structurés verts

RBC développe et émet divers produits de billets structurés pour répondre aux objectifs de placement de ses clients, dont des billets structurés verts. Le produit de ces billets sert exclusivement à financer ou refinancer, en tout ou en partie, des actifs verts nouveaux ou existants, conformément au Cadre. Au 31 octobre 2023, RBC avait émis 25 billets structurés verts d'une valeur totale de 97 377 910 dollars canadiens.

Date de règlement	Devise d'émission	Montant de l'encours (en devise d'émission)	Montant de l'encours (équivalent en CAD)	Date d'échéance	ISIN
31 déc. 2019	USD	3 300 000 \$	4 576 770 \$	31 déc. 2024	XS2092547194
31 déc. 2019	GBP	2 125 000 £	3 581 688 \$	31 déc. 2024	XS2092546972
31 déc. 2019	GBP	500 000 £	842 750 \$	31 déc. 2024	XS2092546386
26 févr. 2021	EUR	10 000 000 €	14 677 560 \$	26 févr. 2041	XS1991340784
25 févr. 2021	USD	10 000 000 \$	13 869 000 \$	25 févr. 2036	XS1991334621
15 sept. 2021	AUD	13 000 000 \$	11 436 243 \$	15 sept. 2036	XS1991334035
28 mars 2023	EUR	2 000 000 €	2 935 512 \$	28 mars 2031	XS2581434938
5 juil. 2023	EUR	7 500 000 €	11 008 170 \$	5 juil. 2028	XS2608736794
11 mai 2021	CAD	3 594 000 \$	3 594 000 \$	15 mai 2028	Sans objet
11 mai 2021	CAD	683 000 \$	683 000 \$	16 nov. 2027	Sans objet
8 juin 2021	CAD	3 541 000 \$	3 541 000 \$	12 juin 2028	Sans objet
8 juin 2021	CAD	531 000 \$	531 000 \$	10 déc. 2027	Sans objet
6 juil. 2021	CAD	2 880 000 \$	2 880 000 \$	10 juil. 2028	Sans objet
6 juil. 2021	CAD	326 000 \$	326 000 \$	10 juil. 2028	Sans objet
13 août 2021	CAD	6 000 000 \$	6 000 000 \$	14 août 2028	CA78014Y2042
26 nov. 2021	USD	1 841 000 \$	2 553 283 \$	27 nov. 2026	US78016F3P76
28 déc. 2021	USD	1 285 000 \$	1 782 167 \$	28 déc. 2026	US78016FAH73
31 janv. 2022	USD	2 505 000 \$	3 474 185 \$	29 janv. 2027	US78016FC693
25 févr. 2022	USD	635 000 \$	880 682 \$	25 févr. 2027	US78016FDV31
31 mars 2022	USD	47 000 \$	65 184 \$	1 avr. 2027	US78016FG405
29 avr. 2022	USD	100 000 \$	138 690 \$	29 avr. 2027	US78016FHT49
27 mai 2022	USD	150 000 \$	208 035 \$	27 mai 2027	US78016FKA11
30 juin 2022	USD	86 000 \$	119 273 \$	1 juil. 2027	US78016FM353
28 avr. 2023	USD	3 782 000 \$	5 245 256 \$	28 avr. 2028	US78016HXD78
31 mai 2023	USD	1 751 000 \$	2 428 462 \$	31 mai 2028	US78016NAY31
Montant total de l'encours			97 377 910 \$		

## Devises

Sauf indication contraire, tous les montants qui figurent dans le présent document sont en dollars canadiens. Les dollars américains, les livres sterling, les euros et les dollars australiens ont été convertis en utilisant le cours au comptant en vigueur le 31 octobre 2023<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Données sur les taux de change au 31 octobre 2023 : 1 AUD = 0,879711 CAD ; 1 EUR = 1,467756 CAD ; 1 USD = 1,386900 CAD ; 1 GBP = 1,685500 CAD.

# Annexe : Rapport de mission d'assurance limitée de PwC



## Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur les mesures de performance choisies présentées dans le Rapport sur les obligations vertes de la Banque Royale du Canada 2023

À l'intention de la direction de la Banque Royale du Canada (« RBC »)

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des indicateurs de performance choisis décrits ci-dessous (les « mesures de performance choisies ») au 31 octobre 2023 présentés dans le Rapport sur les obligations vertes RBC 2023.

Indicateurs de performance	Page(s) du rapport
Répartition du portefeuille d'obligations vertes à chacune des catégories admissibles	3
Produit affecté à la date de clôture	3

### Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation de mesures de performance choisies conformément aux critères définis dans le Cadre des obligations durables RBC établi en juin 2020 (les « critères applicables »). La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de mesures de performance choisies exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur les mesures de performance choisies, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000 *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques* et à l'International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000 *Assurance Engagements Other Than Audits or Reviews of Historical Financial Information*. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir une assurance limitée que les mesures de performance choisies sont exemptes d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport.

Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, lors de la préparation de mesures de performance choisies conformément aux critères applicables.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

PwC Tower, 18 York Street, Suite 2500, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2  
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215, ca\_toronto\_18\_york\_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Notre mission a notamment compris les procédures suivantes :

- Les demandes de renseignements auprès de la direction pour acquérir une compréhension de la gouvernance dans son ensemble et de l'environnement de contrôle interne pertinent pour la direction, la compilation des données et la présentation de mesures de performance choisies;
- Les revues analytiques et analyses des tendances des données présentées pour les mesures de performance choisies;
- Le rapprochement et le test des données sous-jacentes relativement aux mesures de performance choisies, sur une base d'échantillonnage;
- L'examen de l'information sur les mesures de performance choisies dans le Rapport sur les obligations vertes 2023 afin d'assurer la cohérence avec notre compréhension et nos procédures.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

### Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les mesures de performance choisies de RBC au 31 octobre 2023 n'ont pas été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

### Objet et restriction à l'utilisation

Les mesures de performance choisies ont été préparées conformément aux critères applicables prévus par la direction de RBC pour faire rapport au conseil d'administration. Par conséquent, les mesures de performance choisies pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Notre rapport est destiné uniquement à l'usage de RBC. Nous comprenons que notre rapport sera présenté, en totalité uniquement, par RBC et à sa discrétion, et nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers un autre tiers l'égard de ce rapport.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés

Toronto (Ontario)  
Le 25 avril 2024

# Déni de responsabilité

Le présent Rapport sur les obligations vertes (le Rapport) est fourni à titre d'information et peut être modifié sans préavis. Le présent Rapport ne constitue pas une offre d'achat ou de vente ou la sollicitation d'achat ou de vente de titres, de produits ou de services, et ce, dans tous les territoires. Il n'a pas non plus pour objectif de fournir des conseils financiers, juridiques, comptables, fiscaux, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. Aucune partie du présent Rapport ne doit servir de fondement à quelque contrat, engagement ou décision de placement que ce soit ni être considérée à ce titre. Le lecteur est seul responsable de toute utilisation des renseignements contenus dans le présent Rapport, et ni RBC, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires respectifs ne seront tenus responsables des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation du présent Rapport par le lecteur.

Le présent Rapport et les renseignements qu'il contient ne sont pas audités.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« PwC ») a mené à bien une mission d'assurance limitée pour un certain nombre d'indicateurs de rendement de RBC, qui sont identifiés par le symbole ⓘ dans le présent Rapport. À l'exception de ces quelques indicateurs de rendement de RBC, le reste des renseignements contenus dans le présent Rapport n'a pas été mentionné dans le rapport de mission d'assurance limitée. Pour de plus amples renseignements sur la portée des travaux de PwC, y compris les paramètres et les données de l'assurance, veuillez vous reporter à la page 5 du présent Rapport.

Certains paramètres, certaines données et d'autres renseignements contenus dans le présent Rapport, notamment l'information ayant trait à nos engagements, buts et cibles liés aux critères ESG, y compris les paramètres de mesure d'impact de nos obligations vertes et la méthodologie utilisée, sont ou peuvent être fondés sur des hypothèses, des estimations et des jugements. Les engagements, objectifs et cibles abordés dans ce Rapport représentent un idéal. De plus, comme nous l'avons mentionné dans le présent document, certains renseignements fournis, y compris les paramètres de mesure d'impact de nos obligations vertes, reposent sur des données estimatives et ne sont étayés que par très peu de documents justificatifs ou par des données indirectes. Par exemple, nous n'avons pas vérifié ou évalué de façon indépendante les hypothèses sous-jacentes aux données que nous avons obtenues de nos clients et d'autres tiers et que nous utilisons pour déterminer les valeurs d'impact estimatives. Par ailleurs, les données nécessaires pour établir les valeurs d'impact estimatives peuvent être limitées en qualité et en couverture, et être indisponibles ou incohérentes dans les secteurs sur lesquels nous choisissons de mettre l'accent. En outre, le processus de collecte, d'agrégation et de communication des données est long et dépend fortement des données que nos clients et d'autres tiers mettent à notre disposition à diverses périodes. Compte tenu de l'incertitude et de la complexité inhérentes à ces données, ainsi que des problèmes importants concernant certaines des données sous-jacentes, des hypothèses, des estimations et des jugements ayant été jugés raisonnables au moment de l'élaboration du présent Rapport, il se peut qu'ils se révèlent par la suite inexacts. De plus, bon nombre des hypothèses, estimations, normes, méthodologies, scénarios, paramètres et mesures utilisés dans l'élaboration du présent Rapport continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de ceux employés par d'autres entreprises et de ceux qui pourraient être utilisés par nous à l'avenir. Des changements législatifs et réglementaires, l'évolution du marché et/ou des changements dans la disponibilité et la fiabilité des données pourraient également avoir une incidence importante sur ces hypothèses, estimations, normes, méthodologies, scénarios, paramètres et mesures utilisés par nous ou d'autres entreprises, et donc sur la comparabilité des renseignements et données entre les industries ou les entreprises et d'une période de déclaration à une période de déclaration subséquente, ainsi que sur notre capacité à réaliser nos engagements et nos objectifs. Les engagements, objectifs et cibles de RBC liés aux critères ESG, ainsi que les renseignements sur les progrès réalisés par rapport à ces engagements, objectifs et cibles, ont été formulés, et pourraient devoir être reformulés, modifiés ou recalibrés ultérieurement en fonction de l'amélioration des données disponibles et de l'évolution de la science, des voies de transition et des pratiques du marché concernant les normes, les méthodologies, les mesures et les indicateurs. La réalisation des engagements de RBC évoqués dans le présent document dépendra des efforts et des actions collectifs d'un large éventail d'intervenants échappant à son contrôle, et rien ne garantit qu'ils seront tenus. Pour obtenir d'autres mises en garde concernant les paramètres liés aux ESG, les données et d'autres renseignements contenus dans le présent document, reportez-vous à la section « Avis important concernant le présent Rapport » dans le plus récent Rapport d'étape ESG.

Le présent document vise à fournir des renseignements d'un point de vue différent et plus détaillés que ceux devant être inclus dans les dépôts d'information réglementaires, y compris les dépôts d'information auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Bien que certaines questions abordées dans le présent Rapport puissent être intéressantes et significatives pour les intervenants de RBC, elles ne sont pas nécessairement suffisamment importantes pour affecter sa conformité aux lois et règlements sur les valeurs mobilières, même si elle utilise les mots « important », « significatif » ou d'autres mots ou expressions semblables. Toute référence aux termes « ESG », « finance durable », « obligations vertes » ou à des termes semblables dans le présent document renvoie aux critères définis à l'interne par RBC et non à une définition réglementaire propre à un territoire qui pourrait exister.

Nous ne sommes pas tenus de mettre à jour les renseignements ou les données contenus dans ce document.

Toutes les références à des sites Web sont fournies à titre d'information seulement. Le contenu des sites Web cités dans le présent Rapport, y compris par le biais d'un lien vers un site Web, et de tout autre site Web auquel ils renvoient n'est pas incorporé par renvoi dans le présent Rapport et ne fait pas partie de celui-ci. Le présent Rapport n'a pas non plus pour objet de faire des déclarations sur les initiatives en matière d'environnement et

de développement durable de tiers, qu'ils soient nommés aux présentes ou autrement, qui peuvent impliquer des renseignements et des événements qui échappent à notre contrôle.

Le présent Rapport contient des projections et des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les dispositions relatives à la « zone sûre » de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et de toute législation canadienne applicable aux valeurs mobilières. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document comprennent, entre autres, des déclarations concernant notre engagement à injecter 500 milliards de dollars dans la finance durable d'ici 2025 ; notre intention de mettre à jour notre Rapport sur les obligations vertes chaque année afin de tenir compte des changements apportés à notre Portefeuille d'obligations vertes ; notre impact économique, environnemental et social, y compris les impacts estimatifs des projets ou des actifs financés ou refinancés par le produit de nos obligations vertes ; et notre intention de continuer d'améliorer nos paramètres d'impact et la méthodologie utilisée au fil du temps. Les mots « croire », « s'attendre à », « attente », « viser », « atteindre », « suggérer », « chercher », « prévoir », « prévision », « anticiper », « se proposer », « estimer », « s'engager », « but », « planifier », « s'efforcer de », « objectif », « cible », « perspective », « échéancier » et « projet », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables, y compris sous leur forme négative et toutes leurs variantes grammaticales, dénotent généralement des déclarations prospectives.

De par leur nature même, les déclarations prospectives nous obligent à formuler des hypothèses et font l'objet d'incertitudes et de risques intrinsèques, généraux et particuliers, qui donnent lieu à la possibilité que nos prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions se révèlent inexacts, que nos hypothèses soient incorrectes, et que nous ne réalisions pas nos objectifs, notre vision, nos engagements, nos buts, nos cibles et nos stratégies, ainsi que nos impacts et objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), y compris notre engagement de finance durable ou autres objectifs, ambitions, engagements, buts, cibles et paramètres ainsi que cibles stratégiques, que nous ne concrétisons pas notre vision et que nos résultats réels diffèrent de façon significative de ces prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions. De plus, bon nombre des hypothèses, normes, paramètres et mesures utilisés dans la préparation du présent Rapport continuent d'évoluer et sont fondés sur des hypothèses jugées raisonnables au moment de la rédaction, mais leur exactitude ne devrait pas être considérée comme garantie.

Nous recommandons aux lecteurs de ne pas accorder entièrement foi à nos déclarations prospectives, car un certain nombre de facteurs importants peuvent conduire les résultats réels à différer considérablement de ceux énoncés dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs – dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir – comprennent : la nécessité de disposer de données ESG plus nombreuses et de meilleure qualité et de normalisation des méthodes de mesure liées aux critères ESG, notre capacité à recueillir, à analyser et à vérifier des données, notre capacité à repérer des actifs qui répondent aux critères des obligations vertes et à produire des rapports connexes, notre capacité à assurer le suivi des opérations et à les déclarer dans nos résultats par rapport à notre engagement d'injecter 500 milliards de dollars dans la finance durable d'ici 2025, le risque que, malgré notre intention d'affecter le produit net de la vente des obligations vertes à des entreprises ou à des projets qui répondent aux critères des obligations vertes, RBC ne soit pas en mesure de le faire, le risque qu'un projet ou une entreprise qualifié de « vert » ne le soit plus pendant la durée de l'obligation verte sous l'effet de l'évolution continue de la définition du terme « vert », le risque que tout rapport, toute évaluation, opinion ou attestation d'un tiers relativement aux obligations vertes ou que toute entreprise ou tout projet financé au moyen du produit des obligations vertes soit annulé ou que RBC ne soit pas en conformité avec ce rapport ou cette évaluation, opinion ou attestation, notre capacité à mettre fructueusement en œuvre diverses initiatives à l'échelle de RBC dans les délais prévus, le risque que des initiatives ne soient pas achevées dans les délais prévus, qu'elles ne le soient jamais ou qu'elles ne donnent pas les résultats escomptés ou initialement prévus par RBC, la nécessité d'une participation active et constante des parties prenantes (y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les autres institutions financières, les entreprises et les particuliers), le respect par divers tiers de nos politiques et procédures et de leur engagement envers nous, le contexte juridique et réglementaire et la conformité réglementaire (qui pourrait nous conduire à faire l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires, dont l'issue potentielle pourrait comprendre des restrictions réglementaires, des pénalités et des amendes), les avancées technologiques, l'évolution du comportement des consommateurs, l'évolution des opinions sociales sur les questions liées aux critères ESG, ainsi que les risques stratégiques, de réputation, concurrentiels, de modèle, systémiques et autres risques. Les autres facteurs susceptibles d'entraîner des résultats réels sensiblement différents des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives sont exposés dans les sections portant sur le risque de notre dernier Rapport annuel et la section portant sur la gestion du risque de notre dernier Rapport trimestriel.

Nous avertissons nos lecteurs que la liste susmentionnée de facteurs de risque n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Les investisseurs et autres personnes qui se fient à nos déclarations prospectives pour prendre des décisions ayant trait à la Banque Royale du Canada doivent bien tenir compte de ces facteurs et d'autres incertitudes et événements potentiels, ainsi que l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives.

Sauf si la loi l'exige, RBC et ses sociétés affiliées ne s'engagent pas à mettre à jour les déclarations prospectives, écrites ou orales, occasionnellement faites par nous ou en notre nom.

